

«Comprendre et analyser ses documents financiers»

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF GENERAL

A l'issue de la formation, vous serez capable de comprendre, d'analyser et d'utiliser les états financiers pour établir un diagnostic de la santé financière de votre entreprise, connaître son niveau de performance et détecter des pistes d'optimisation.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre, et analyser le bilan
- Comprendre, et analyser le compte de résultat
- Comprendre, et analyser les soldes intermédiaires de gestion
- Savoir utiliser les états financiers pour établir un diagnostic de la santé financière de son entreprise

PUBLIC CONCERNE

Dirigeant ou ses collaborateurs en charge de la gestion financière et du pilotage de l'entreprise.

PRÉ REQUIS

Être déjà familiarisé avec l'environnement informatique (pack office).

A l'attention des personnes en situation de handicap :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter Christine LAMOTTE au 06.26.13.37.38.

LOGISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

Action réalisée en présentiel dans vos locaux ou dans une salle de formation adaptée

Durée : 2 jours dissociés soit 16 heures

Horaires : De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 (à valider ensemble)

Lieu : A définir dans vos locaux ou dans une salle de formation adaptée.

MODALITES D'INSCRIPTION

Auprès de la gérante d'ADPS Conseil, suite à un rendez-vous d'analyse des besoins de montés en compétences.

Contact : Christine LAMOTTE au 06.26.13.37.38, christine@adpsconseil.fr

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A la demande : sous 3 semaines.

TARIF : Nous consulter

"Exonérée de TVA en vertu de l'article 261.4.4.a du Code Général des impôts"

PROGRAMME :

Jour 1 :

- Comprendre et analyser le bilan
 - L'actif
 - Le passif
 - Les indicateurs associés
- Comprendre et analyser le compte de résultat
 - Les produits
 - Les charges variables et fixes
 - Les 3 cycles : exploitation, financier et exceptionnel
 - Les indicateurs associés

Jour 2 :

- Comprendre et analyser les soldes intermédiaires de gestion
 - Logique de construction
 - Comparaison des ratios à ceux de votre secteur d'activité
 - Les indicateurs essentiels à analyser
- Etablir le diagnostic financier
- Analyser le niveau de performance de l'entreprise
- Dégager des axes d'optimisation

FORMATRICE

Christine LAMOTTE, gérante d'ADPS Conseil

Formatrice et coach professionnelle certifiée Coach&Team

Domaines d'expertise : stratégie, gestion de projet, organisation, gestion financière, la trésorerie et pilotage d'entreprise.

INDICATEURS DE RESULTATS D'ADPS CONSEIL

Activité en 2024 : nous avons dispensé 934 heures de formation auprès de 47 stagiaires

Taux d'achèvement : 100%

Taux de recommandation : 100%.

METHODES MOBILISEES

- Exposés suivis d'échanges pratiques à partir de cas concret des participants
- Training et jeux interactifs
- Présentation et appropriation d'outils
- Une démarche pédagogique interactive avec une alternance d'exercices et d'apports théoriques et de connaissances
- La participation active et l'expérimentation du participant est largement privilégiée.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- Un positionnement individuel de chaque stagiaire en amont ou en début de formation
- Une évaluation formative continue est mise en place durant le processus d'apprentissage
- Une évaluation à froid est réalisée auprès du commanditaire et du financeur si différents

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Une feuille d'émargement est signée par le(s) stagiaire(s) et la formatrice par demi-journée de formation permettra de justifier de la réalisation de la formation.
- Un questionnaire individuel de la satisfaction à chaud sera rempli à l'issue de la formation
- Une auto-évaluation des acquis de la formation par le stagiaire à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6313-1 du Code du Travail, un certificat de réalisation sera remis au(x) stagiaire(s) et à l'employeur financeur à l'issue de la formation.